



Appel public à concurrence

Identification de l'organisme qui consulte :

Le Groupement Européen de Coopération Transfrontalière « Eurométropole Lille Kortrijk Tournai » (ELKT)

Siège social : 2, Boulevard des Cités Unies, CS 70043 – 59 040 Lille Cedex (France)

Bureaux : Leiestraat 22 – 8 500 Kortrijk (België)

Tél : 00 32 56 23 11 00

Objet du marché :

Prestations de traduction et sous-titrage de vidéos NL/FR – MEDIACONNECT – 48 mois

Procédure de passation de marché :

Procédure adaptée en application des articles 26-II et 28 du Code des Marchés Publics.

Critères de choix :

Les offres seront évaluées en fonction :

- du prix (70%)
- de la qualité de l'organisation de l'équipe (30%).

L'offre la mieux classée sera retenue.

Date d'envoi de la publicité : 17 sept 2024

Date limite de remise des offres : 17 oct 2024 – 12h

Retrait du cahier des charges :

Exclusivement par mail adressé à info@eurometropolis.eu
et romain.maurer@eurometropolis.eu

Adresse de remise des offres :

Exclusivement par mail adressé à info@eurometropolis.eu
et romain.maurer@eurometropolis.eu

Délai de validité des offres : 30 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Variantes : les variantes sont interdites.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Liste de références.

Langues : le marché est rédigé en français et en néerlandais pour une meilleure compréhension mais seule la version FR fait foi juridiquement (remettre pour l'offre la version FR du marché), les autres pièces composant l'offre remise par le candidat peuvent cependant être rédigées en NL.

Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai

1. CONTEXTE GENERAL

Présentation Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai

L'Eurométropole, c'est quoi ?

L'Eurométropole est un territoire de 3.589 km² composé de 152 communes flamandes (Flandre occidentale et sud), wallonnes (Wallonie picarde) et françaises (les 90 communes de la Métropole Européenne de Lille) et rassemble 2,1 millions d'habitants qui parlent le français ou le néerlandais. C'est aussi un groupement européen de coopération territoriale (GECT) qui réunit 14 partenaires publics français et belges (wallons et flamands) : 2 Etats, 3 Régions, 3 **Départements** et Provinces, 5 intercommunalités. Cette organisation fédère ainsi de nombreuses compétences pour agir sur le terrain.

Que fait-elle ?

L'Eurométropole fait travailler ensemble les forces vives françaises et belges du territoire : élus politiques, institutionnels, services publiques et société civile (chefs d'entreprises, associatifs, syndicats, étudiants, artistes, ...) pour agir sur le terrain et concrétiser plus rapidement ce qui sera utile à tous les citoyens du territoire franco-belge.

L'Agence transfrontalière tisse des liens et crée des ponts

L'Eurométropole s'appuie sur son Agence, à Kortrijk (Courtrai, en Flandre), composée de huit personnes, pour favoriser le rapprochement entre les acteurs, préalable à toutes actions. Elle accompagne ceux-ci afin que les partenaires aboutissent, ensemble, à la réalisation des actions prévues via des Groupes co-pilotés par des élus et des représentants de la société civile. L'Agence développe des valeurs multiculturelles, de collaboration et co-construction, d'innovation, tournées vers l'humain.

MEDIACONNECT

MEDIACONNECT est un projet franco-belge subventionné par Interreg France-Wallonie-Vlaanderen.

MEDIACONNECT vise à développer, renforcer et valoriser l'attractivité de la zone de coopération transfrontalière afin de contribuer à une plus grande cohésion sociale, culturelle et touristique dans cette région franco-belge.

Le projet contribue à :

- l'expérience culturelle transfrontalière
- le tourisme et les mobilités transfrontalières
- la cohésion sociale transfrontalière

- une Europe plus proche, tangible et visible

Le projet lutte contre les frontières mentales en informant les citoyens de la région frontalière, en leur offrant des perspectives différentes quant aux questions transfrontalières et en leur donnant les moyens de s'informer sur la réalité des bassins de vie transfrontaliers.

Principales réalisations

- L'attractivité de la zone de coopération transfrontalière sera mise en avant en informant les citoyens sur la mobilité et sur les offres culturelles-touristiques des différents versants du territoire et en leur fournissant des moyens d'explorer et de découvrir ces autres régions.
- MEDIACONNECT créera une plateforme numérique transfrontalière bilingue qui apporte des contenus sur la culture, le tourisme, la société, l'économie, l'innovation, la durabilité, la circularité, l'écologie, l'emploi. En bref, l'ensemble des sujets qui façonnent un bassin de vie transfrontalier.
- Des reportages et des dossiers d'information transfrontaliers regrouperont les connaissances sur ces sujets et les transmettront de manière claire, objective, facilement accessible et en prenant toujours en compte la dimension transfrontalière. Cette approche méthodologique transfrontalière constitue une véritable plus-value pour notre territoire franco-belge.

Approche et partenaires

L'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai conjugue les expertises de 14 partenaires publics et les associe à l'approche médiatique transfrontalière de trois chaînes de télévision de trois régions (Wéo - Hauts-de-France, WTV - West-Vlaanderen, Notélé - Wallonie picarde) afin de diffuser des informations et des connaissances à un large public de manière accessible.

Une équipe journalistique transfrontalière travaillera sur les thématiques énoncées dans le programme Interreg pour centraliser et produire le contenu, tout en ayant une perspective transfrontalière.

Reportages journalistiques sur des thèmes et enjeux transfrontaliers

Des reportages et dossiers spécialisés centralisent et communiquent ces informations impartiales et accessibles, tout en soulignant constamment l'aspect transfrontalier. Plus spécifiquement : Renseigner sur les événements de la région voisine ; Établir un point de vue transfrontalier sur les nouvelles ; Stimuler les échanges entre les régions limitrophes, Illustrer concrètement le rôle de l'Europe et la collaboration transfrontalière grâce à des exemples et des retours d'expérience. Les reportages permettent d'informer les résidents de la zone frontalière sur les actualités et événements qui s'y déroulent.

Dans la période octobre 2024 – septembre 2028, les partenaires produiront :

- 120 reportages vidéo sur l'actualité transfrontalière
- 120 reportages pour un dossier d'information
- 120 éléments média (vidéos ou infographies) en fonction d'un dossier d'information et médias sociaux - Un dérivé d'une vidéo, adapté aux médias sociaux ou une infographie en ligne qui présente l'information d'une manière différente

2. OBJET DU MARCHE :

Prestations de traduction et sous-titrage de vidéos NL/FR – MEDIACONNECT – 48 mois: octobre 2024 – septembre 2028

Traduction et sous-titrage de:

- 120 reportages vidéo sur l'actualité transfrontalière (1/3 NL vers FR ; 2/3 FR vers NL)
- 120 reportages pour un dossier d'information (1/3 NL vers FR ; 2/3 FR vers NL)
- 120 éléments média (vidéos ou infographies) en fonction d'un dossier d'information et médias sociaux (1/3 NL vers FR ; 2/3 FR vers NL)

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES / CONDITIONS:

- les vidéos vous seront livrées sous un fichier au format mp4
- les vidéos d'actualité sont traduites dans les 16 heures suivant leur livraison
- les vidéos des dossiers d'information doivent être traduites dans les 2 jours suivant la livraison
- les vidéos durent +/- 3 minutes
- les vidéos utilisent généralement une langue principale, mais il peut arriver que les vidéos contiennent une citation de l'autre langue
- les sous-titres néerlandais et français sont vérifiés par vous par un locuteur natif
- vous fournissez les traductions dans un fichier SRT, c'est-à-dire traduites avec les codes temporels correspondants
- vous traduisez à la fois la voix off et les citations
- la plupart des éléments média seront des vidéos, éditées pour les médias sociaux. Parfois, une infographie devra également être traduite.

4. OFFRE :

4.1. Contenu du dossier de l'offre à remettre

Le dossier comprend une seule enveloppe contenant :

- Un prix global TTC pour la traduction et sous-titrage de:
 - 1 reportage vidéo x 240

- 1 élément média x 120
- Acte d'engagement
- Un mémoire technique comprenant
 - o les moyens humains et matériels afin de réaliser les prestations attendues,
 - o la mention du responsable du projet et/ou personne contact
 - o la mention du recours éventuel à un sous-traitant

La remise de l'offre vaut acceptation sans réserve des conditions d'achat de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai.

4.2. Délai et modalités de remise d'offre

Date limite de remise des offres : 17 oct 2024 – 12h

Les offres doivent être envoyées par mail à info@eurometropolis.eu et à romain.maurer@eurometropolis.eu.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limite fixées ci-dessus ne seront pas examinés et seront renvoyés à leur auteur.

4.3. Délai minimum de validité des offres

30 jours à compter de la date limite de réception des offres

Monnaie

La personne publique choisit comme monnaie de compte l'euro. Tous les montants figurant dans l'offre doivent être libellés dans cette monnaie.

Habilitation du signataire

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

5. DISPOSITIONS PRATIQUES ET LEGALES :

5.1 Nature du marché et mode d'attribution

Le marché est soumis au droit français applicable en matière de marchés publics.

L'attribution effective du marché a lieu par la signature d'un bon de commande.

5.2 Donneur d'ordre

Le donneur d'ordre est le Groupement Européen de Coopération Territoriale Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai. Toute correspondance doit être adressée à :

GECT Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai
A l'attention de Madame Ira Keirsbilck
Leiestraat 22
B-8500 Kortrijk
BELGIQUE

5.3 Obligations particulières du titulaire

- Les règles de confidentialité telles que définies dans le CCAG – Fournitures courantes et services s'appliquent.
- La sous-traitance de parties du marché à des tiers non cités nominativement dans l'offre ne peut avoir lieu qu'avec l'accord écrit du donneur d'ordre. L'adjudicataire est en permanence responsable vis-à-vis du donneur d'ordre. L'adjudicataire ne peut engager le donneur d'ordre vis-à-vis de tiers.
- Toute identification de bureau ou toute autre identification du 'créateur' est interdite sur quelque produit de communication que ce soit, sauf avec l'accord du donneur d'ordre.
- L'adjudicataire est toutefois autorisé à utiliser ce marché à titre de référence ou d'exemple, mais uniquement s'il en a demandé et obtenu l'autorisation écrite de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, immédiatement après l'achèvement du marché. Ce marché ne peut être présenté à titre d'exemple à des tiers ni avant ni après son exécution, s'il s'avérait que le marché n'a pas été exécuté ou si, selon le groupe de travail communication, il n'a pas été dûment exécuté.

6. CRITERES DE JUGEMENT DE L'OFFRE :

Les offres irrégulières, inacceptables et inappropriées à l'objet du marché sont éliminées.

Les offres seront évaluées en fonction :

- du prix (70%)
- de la qualité de l'organisation de l'équipe (30%).

Sera retenue l'offre la plus avantageuse au regard des critères listés ci-dessus.

Les droits sont cédés pour la totalité de la durée de protection légale des droits d'auteurs ou de leurs ayants droit, cette cession étant applicable dans le monde entier.

7. ACTE D'ENGAGEMENT :

ACTE D'ENGAGEMENT

ARTICLE 1 : CONTRACTANT(S)

A. POUR UNE SOCIETE

Je soussigné :

M.....
.....

Agissant au nom et pour le compte de :

.....
.....

Adresse du siège social :

.....
.....
.....
.....
.....

Numéro d'entreprise :

B. POUR UN GROUPEMENT

Nous, soussignés :

M.....
.....

Agissant en mon nom personnel *

Agissant au nom et pour le compte de *

.....
.....

Adresse du siège social :

.....
.....
.....

Numéro d'entreprise :

M.....
.....

Agissant en mon nom personnel *
Agissant au nom et pour le compte de *

.....
.....

Adresse du siège social :

.....
.....

.....
.....

Numéro d'entreprise :

Ajouter autant de contractants qu'il y en a dans le groupement

Mandataire :

M.....
.....

Est le mandataire des contractants ci-dessus groupés solidaires / groupés conjoints *

Après avoir pris connaissance du marché et des documents qui y sont mentionnés, je m'engage sans réserve, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées dans les conditions ci-après définies.

(*) Rayer la mention inutile

ARTICLE 2 : PRIX

Le prix est ferme et non actualisable.

PRIX en € TTC

ARTICLE 3 : DUREE DU MARCHE

La durée du marché est 6 mois, la date de fin correspondant à la livraison des livrables précisés dans le cahier des charges.

ARTICLE 4 : PAIEMENTS

La personne publique se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du (des) compte(s) précisé(s) ci-après.

Désignation du (des) compte(s) à créditer en Euros :

- Titulaire du compte :
- Etablissement :
- BIC :
- IBAN :

L'offre ainsi présentée ne me (nous) lie toutefois que si son acceptation m' (nous) est notifiée dans un délai de 30 jours à compter de la date limite de remise des propositions.

Fait en un seul original,

A, le
(Mention manuscrite "Lu et approuvé")

Signature du candidat et cachet de l'entreprise :

ARTICLE 5 : CADRE DE REPONSE

Est acceptée la présente proposition pour valoir acte d'engagement.

La présente offre est acceptée en euros, unité monétaire d'exécution du marché et de tous les actes qui en découlent.

A, le 2024

Le pouvoir adjudicateur :

ARTICLE 6 : NOTIFICATION DU MARCHÉ

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire.

Le titulaire sera informé par l'ELKT de l'attribution du présent marché par l'envoi par mail de l'exemplaire signé du pouvoir adjudicateur. En retour, le titulaire accuse réception du marché en renvoyant la présente page de l'acte d'engagement par mail à l'ELKT en remplissant et signant la partie ci-après.

Reçu à titre de notification une copie certifiée conforme du présent marché.

A, le

Signature :

Le marché devient exécutoire à cet instant.

En cours de marché, en cas de nécessité, une photocopie certifiée conforme du marché pourra être adressée au titulaire sur demande.